

Séance du Jeudi 30 Juillet 2026 N°2026.07.20

L'an deux mille vingt-six, le jeudi trente juillet à 10 heures 30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de KERJAULEZ dûment convoqué par Monsieur le Président, Gilbert Le Briand s'est réuni à la Maison du développement à La Roche-Derrien.

Etaient présents : Gilbert LE BRIAND, Jean-Louis EVEN, Anne LAZAREVITCH, Michel EVEN, Eric LE CREURER, Alain LUCO, Yannick LE BARS- Membres Titulaires
Hervé DELISLE, Marie-France JEGOU, Guillaume COLIN-Membres suppléants

Absent ayant donné pouvoir : Yvan PASQUIOU pouvoir à Hervé DELISLE

Etaient absents Excusés : Cédric SEUREAU, Yvan PASQUIOU, Régis BERTRAND, Gildas LEROUX

Assistaient : Yann CAUET- Sandra CARCAUD

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de présents : 8

Votants : 8
Date de convocation : 22 JUILLET 2026

OBJET : Candidature à l'appel à projet de l'Agence de l'eau pour Paiement Services Environnementaux (PSE)

Dans le cadre son 12ème programme d'intervention, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne a lancé un appel à projet pour la mise en place de dispositifs de paiements pour services environnementaux, ciblés sur les aires d'alimentation de captages prioritaires et sur les baies algues vertes, afin de répondre aux enjeux à la fois environnementaux, de santé publique et de reconquête du bon état des eaux.

Conscient que cet outil est un levier important pour l'implication des exploitations agricoles dans des pratiques favorables à la protection de la ressource sur le volet fertilisation et réduction des usages phytosanitaires, le Syndicat Mixte de Kerjaulez souhaite engager les études nécessaires à au dépôt de dossier de candidature auprès de l'Agence Loire Bretagne en partenariat avec Lannion Trégor Communauté pour le captage prioritaire de Launay.

VU la délibération n°2026.07.19 du 30 juillet 2026 portant approbation de plan d'action accompagnant la révision des périmètres de protection à soumettre à la concertation

Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité, décide de :

CONSIDERANT les appels à projet de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour la mise en place de paiements pour services environnementaux (PSE) sur le bassin Loire-Bretagne ;

AUTORISER Monsieur le Président à engager les études nécessaires à l'élaboration du dossier pour répondre à l'appel à projet en partenariat avec Lannion Trégor Communauté pour un montant de 50 000 €HT ;

AUTORISER Monsieur le Président à conventionner avec Lannion Trégor Communauté pour l'élaboration du dossier de candidature sur l'aire d'alimentation de Launay ;

AUTORISER Monsieur le Président à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

A La Roche-Jaudy, le 30/07/2026

Le Président,

Gilbert LE BRIAND

MIXTE DE KERJAULEZ
Place de l'église
LA ROCHE-DERRIEN
tel. 02 96 49 55 19

